

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES**

N° 3 - 112 / 2016 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY).

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 40

Votants : 44

N° 3 - 112 / 2016 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Pilote : Service Gestion des déchets

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Affaires Générales Juridiques et Marchés
Financier et Budget

Monsieur Jacques ROYER, rapporteur,

Le rapport est établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Le rapport annuel ci-annexé ainsi que la fiche de synthèse associée présentent tous les indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999

VU l'avis du bureau communautaire du 16 juin 2016

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE





Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2015



Tri



Recyclage



Réemploi

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

1 Présentation.....	3
2 Compétences exercées.....	4
3 Organisation du service public.....	5
4 Les mesures de prévention.....	6
5 Ordures ménagères résiduelles.....	8
6 Filières Emballages Ménagers ET PAPIERS.....	12
7 Filières Biodéchets.....	19
8 Les déchetteries.....	22
9 Collecte des textiles, linges et chaussures sur le territoire.....	25
10 Les déchets non ménagers.....	26
11 Bilan.....	27
12 INDICATEURS FINANCIERS.....	30
13 Emploi et conditions de travail.....	32
14 Communication et relations usagers.....	33
15 Bilan et perspectives.....	34
16 Tableaux de bord de synthèse	35

1 PRÉSENTATION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

1.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 17 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

1.2 Une dynamique

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2011	Part/ population totale	Population légale 2012*	Evolution 2011/2012*	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	49179	61,00%	49231	0,10%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBRON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUÉRY, CARLUS, DENAT, LABASTIDE DENAT, LESCURE D'ALBIGEOIS, SALIES	11	23972	29,50%	24039	0,30%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	7656	9,50%	7727	0,90%	0%
TOTAL	17	80747	100%	80997	0,30%	14,6%

La population légale 2012 applicable au 1^{er} janvier 2015 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **80 997** habitants avec une densité moyenne de population de 388 hab./km².

2 COMPÉTENCES EXERCÉES

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création: « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

2.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{re} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

- Périmètre de l'ex-Communauté de Commune de l'Albigeois
- Périmètre de l'ex-SMCCV
- Périmètre de l'ex-SICTOM de Marssac



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 17 communes.

Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et niveaux de service différents qui sont maintenus sur chaque territoire.

La volonté de la collectivité d'homogénéiser les services de collecte en place, pour répondre aussi à un besoin d'optimisation, a débuté, en 2008, sur la zone B, et s'est achevée début 2009.

- Zone A : commune Albi seule - Régie Agglo
- Zone B : 11 communes - Régie Agglo
- Zone C : 5 communes - Entreprise privée

2.2 Répartition des compétences d'élimination des déchets

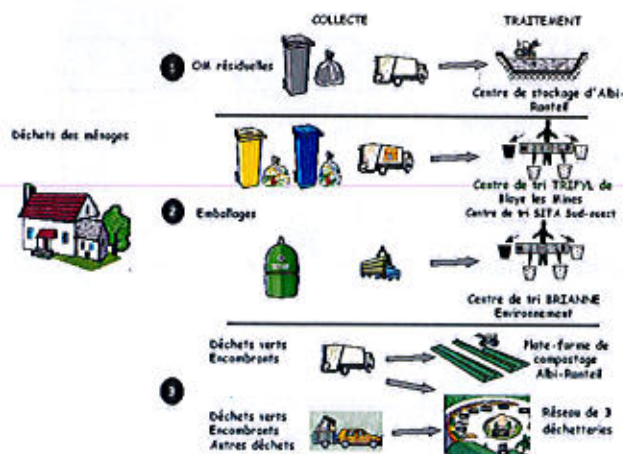
Compétences exercées	OMR		Verre	Journaux Magazines		Autres emballages		Bio-déchets	compostage individuel	Déchets apportés en déchèterie	Emballants	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionnels
Mode d'organisation	AV	PàP	AV	AV	PAP	AV	PAP	PAP	Silos	AV	PAP	AV	PàP	AV
Collecte														
Transfert/Transport														
Traitement														

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

3 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Le territoire de l'agglomération est segmenté en trois zones au sein desquelles les taux de TEOM devront être harmonisés à l'horizon 2015.

3.1 La Zone A



Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4578	4332	40321
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant ⁽¹⁾	C1	C1	C1
Déchets verts ⁽²⁾	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite. Données de population 2012.

3.2 La Zone B

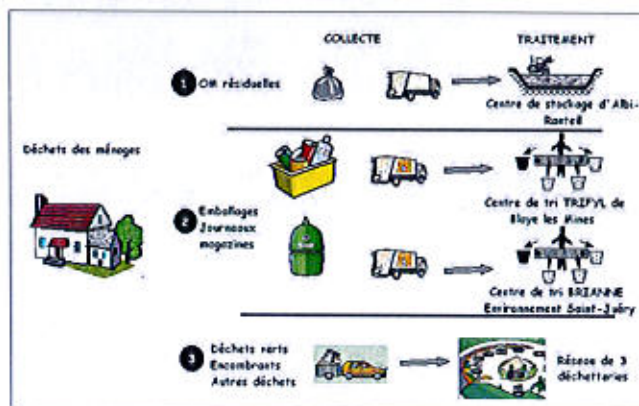


Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11587	12452	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

Données de population 2012

3.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	7727	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

Données de population 2012

4 LES MESURES DE PRÉVENTION

4.1 Collecte des D.A.S.R.I.

Depuis l'année 2014, l'agglomération poursuit avec l'éco-organisme DASTRI les opérations qu'elles avaient menées antérieurement sur la collecte spécifique des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). En effet, cet organisme a été créé, dans le cadre de la filière de responsabilité élargie des producteurs, pour financer la collecte et le traitement des DASRI provenant des patients en auto-traitement.

Cela constitue une action de prévention qualitative visant à ne plus constater la présence d'aiguilles, sources d'accidents autant pour la collecte que le traitement des déchets ménagers.



4.2 Opération de promotion du compostage individuel



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a poursuivi l'opération de mise à disposition de composteurs individuels démarrée en 2007.

Ce renforcement du parc déjà en place permet de détourner effectivement de l'enfouissement une part croissante et significative des déchets organiques.

La promotion du compostage individuel (encore appelé à domicile) constitue une action phare de la prévention des déchets.

Le taux de détournement par compostage individuel s'élève à environ 6% (par rapport aux tonnages d'ordures ménagères) représentant une économie potentielle de près de 250000€ annuel pour la collectivité.

4.3 Interventions scolaires

L'éducation reste un levier privilégié d'action et d'éducation pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La cellule relations-usagers maintient les interventions sur le tri et la sensibilisation à la problématique des déchets auprès des scolaires.



4.4 Refus des courriers non désirés



La collectivité encourage le refus des courriers non désirés dans les boîtes aux lettres. Ainsi des autocollants « STOP PUB » ont été édités et sont distribués à la population pour favoriser la prévention des déchets et notamment la maîtrise des quantités de papiers mis sur le marché.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

4.5 Indicateurs globaux de prévention

	2010 (année de référence)	2015	Évolution en %
Quantités de déchets ménagers et assimilés produits	52 502 tonnes	49 451 tonnes	-5,81%
Ratio par hab.	661 kg	610kg	-7,71%
Quantités de déchets ménagers produits	40 386 tonnes	40 295 tonnes	-0,22%
Ratio par hab.	508 kg	497 kg	-2,16%
Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites	21 716 tonnes	22 923 tonnes	5,50%
Ratio par hab.	273 kg	283 kg	3,66%
Emballages et papiers triés (dont verre)	6294 tonnes	6125 tonnes	-2,68%
Ratio par hab.	79 kg	76 kg	-3,79%
Quantités de déchets enfouis (stockage en ISDND ou bioréacteur)	25 377 tonnes	26 307 tonnes	3,66%
Ratio par hab.	319 kg	325 kg	1,88%
Quantités de déchets évités par compostage individuel	1 371 tonnes	1 606 tonnes	17,14%
Ratio par hab.	17 kg	20 kg	17,65%
Quantités de biodéchets valorisés	4 178 tonnes	4 565 tonnes	9,26%
Ration par hab.	53 kg	56 kg	5,66%
Déchets non ménagers pris en charge séparément (déchetterie professionnelle)	12 116 tonnes	9 156 tonnes	-24,43%

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire et gérées par l'agglomération sont en baisse de près de 6% par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets.

Dans le détail, on observe surtout une baisse de la production sur les déchets non ménagers pris en charge (-24%) tandis que les quantités de déchets provenant des ménages sont plutôt très stables (-0,22%). Cependant, il faut noter que le ratio de production par habitant est en baisse plus notable sur la même période (-2,16%).

L'observation fine des différents flux de déchets montre une augmentation de 5,5% des ordures ménagères tandis que les emballages et papiers triés ont chuté de 2,68% (papiers en baisse de 40,5% par les modifications de consommation et refus des courriers non adressés). La promotion du compostage individuel permet d'éviter la pris en charge de 1606 tonnes de déchets par an.

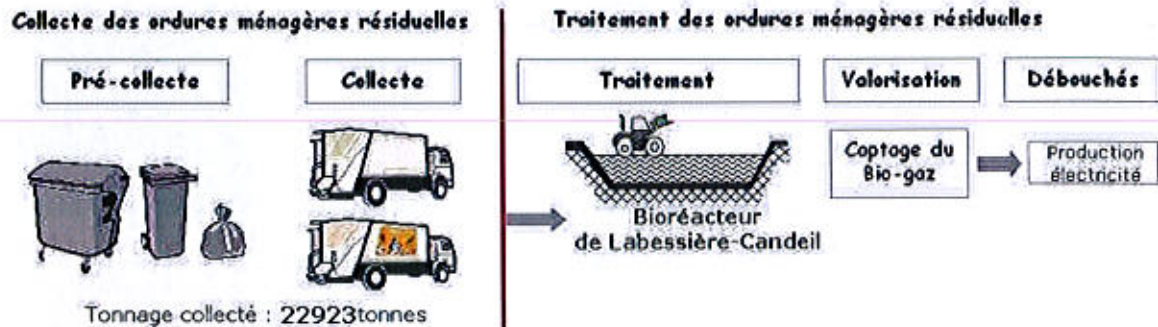
Le visuel suivant « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » qui figure en haut de page est repris dans les pages concernées pour signaler les résultats et les actions de prévention mis en œuvre sur le territoire :



5 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

5.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles

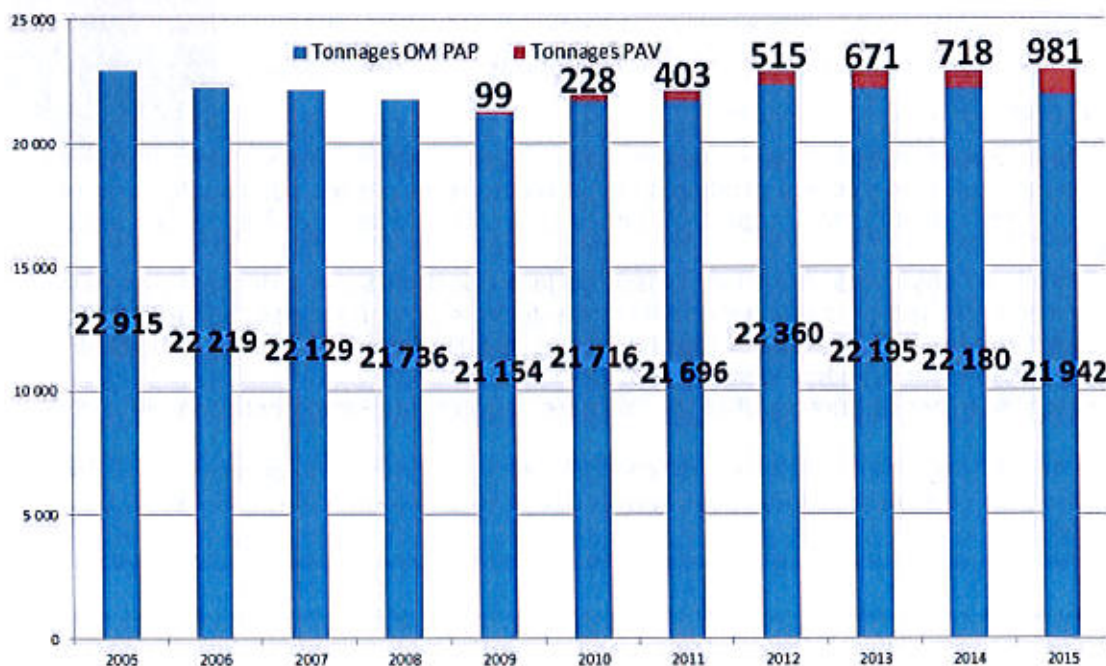


5.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	73270	20832	284	-0,30%
Collectes Entreprise privée (PAP)	7727	2091	271	+1,90%
Totaux	80997	22923	283	-0,20%

Les tonnages totaux collectés en 2015 sont très stables par rapport à l'année précédente (+0,1%) tandis que le ratio par hab. baisse de 0,20%.

5.3 Évolution des tonnages



Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.6 Présentation des unités de traitement dans le Tarn



Le département du Tarn ne compte plus que 2 unités de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2011 (Bioréacteur de Labessière Candeil et CSDU de Lavaur).

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Trifyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a conclu un marché en 2012.

 Périmètre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers du Tarn

5.7 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil

Bioréacteur de Labessière Candeil	
Maître d'ouvrage et exploitant	Trifyl
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an
Tonnages Agglo enfouis	26 929 tonnes
Part des tonnages Agglo	15,00%
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle



5.8 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	22923	82,00%	22898	0,10%
Refus de tri*	277	1,00%	188	47,00%
Encombrants PAP	58	0,20%	28	107,00%
Encombrants déchetterie	1571	5,60%	1619	-2,90%
Encombrants Pro	1758	6,30%	1496	17,50%
Balayage**	1375	4,90%	1396	-1,50%
Total	27962	100%	27437	1,91%

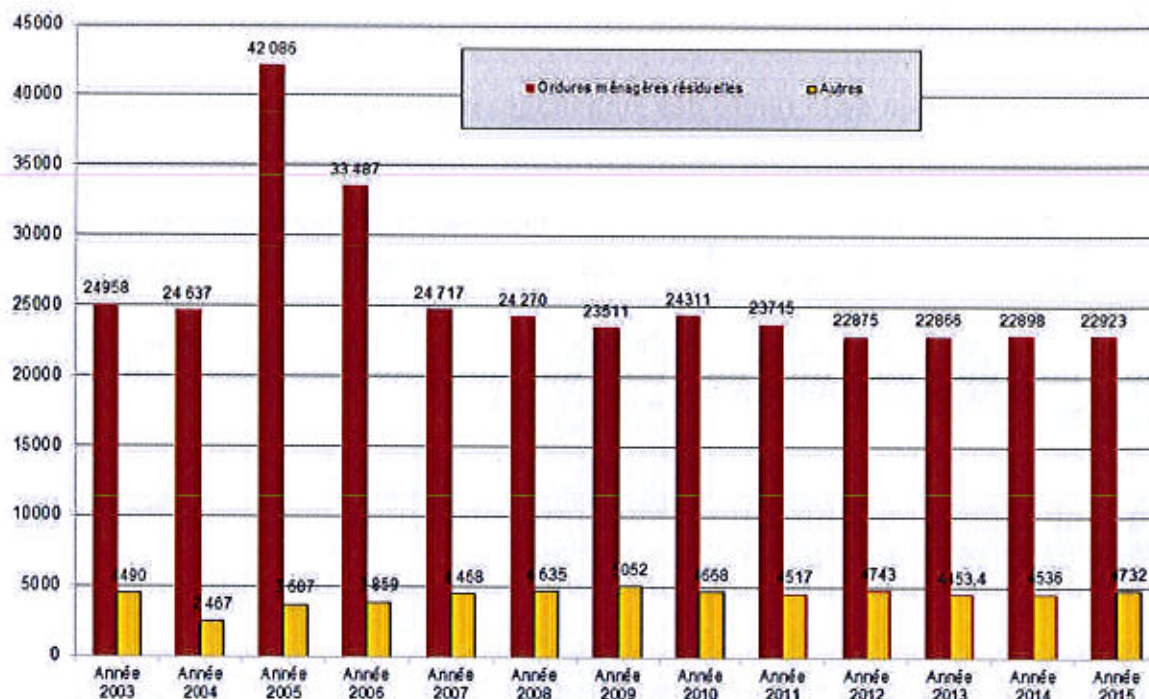
La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil (non comptabilisé dans le total)

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.9 Évolution des tonnages enfouis au CSDND ALBI – RANTEIL ou pris en charge sur le site de Ranteil pour transfert vers Labessière Candeil (à partir de novembre 2010)



La rubrique « Autres » est constituée par les encombrants des déchetteries, les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

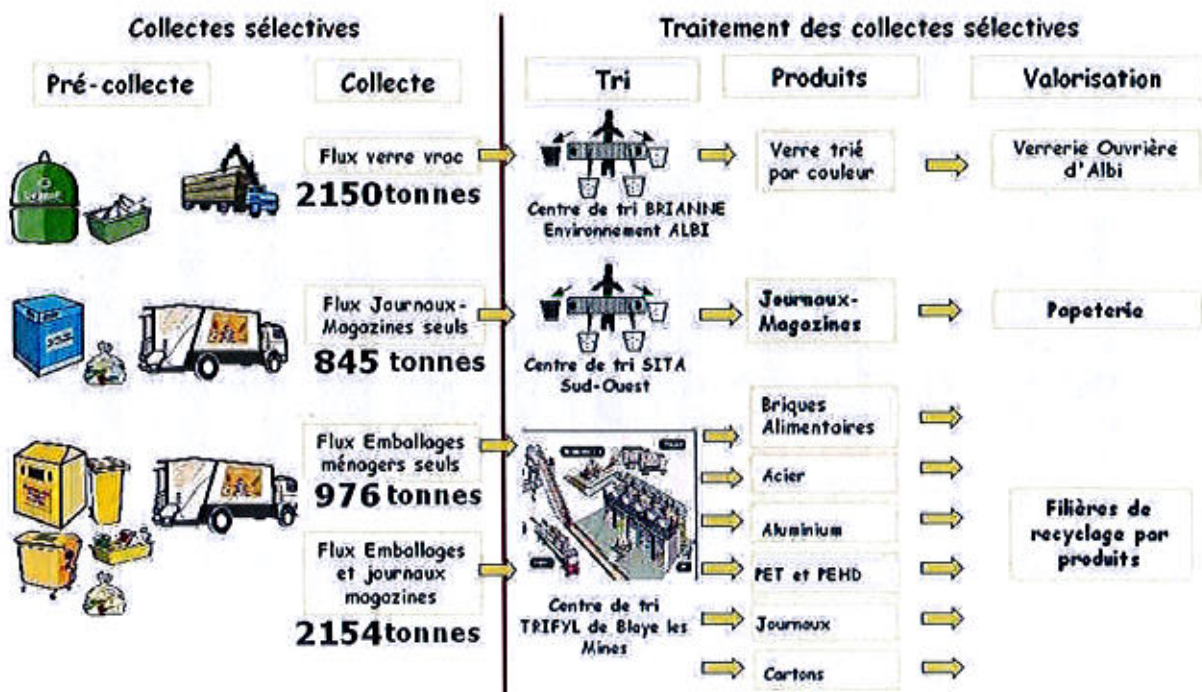
Observations

Le ratio de la filière traitement des déchets résiduels tous déchets confondus s'élève à 341 kg/hab. Concernant les seules ordures ménagères résiduelles, celui s'élève à 283 kg/hab.

6 FILIÈRES EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

6.1. Organisation de la filière des emballages ménagers



6.2. Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

Secteurs		Flux verre				Flux JRM seuls (journaux, magazines)				Flux EMR seuls (emballages)				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	1	L-Ma-M-J-V-S	PAP	Sac jaune	1	L-Ma-M-J-V-S	-	-	-	-
Zone B	Zone B1	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	0,5	M - V	PAP	Sac jaune	0,5	M - V	-	-	-	-
	Zone B2	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	M - J - V
Zone C		AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Caissette	1	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

61,9% de la population est en collectes sélectives bi-flux porte à porte fréquence hebdomadaire et 7,6% en fréquence bimensuelle.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

30,5% de la population est en collectes sélectives mono-flux porte à porte avec une fréquence hebdomadaire.

Particularités et évolutions :

L'installation de dispositif de collecte sélective en conteneurs enterrés se poursuit au gré des besoins spécifiques liés au type d'habitat desservi.

Au 31 décembre 2015, le territoire compte 187 (+8%) points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ▲ Emballages et papiers : 57;
- ▲ Verre : 47 ;
- ▲ Ordures ménagères résiduelles : 83

L'ensemble de ces équipements sont répartis sur 70 sites au sein des 17 communes de l'agglomération.



INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS
 (QUARTIER DE CANTEPAU - ALBI)

6.3. Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)		% n/n-1	Fourchette nationale ratio collecte	
Flux 1 Verre AV	80997	AV	2150	26,5		5,20%	25	
Flux 2 JRM seuls	51688	PAP	845	16,3	35,2	5,60%	AV : 16	PAP : 25
Flux 3 EMR seuls	51688	PAP	976	18,9		-9,50%	AV : 8	PAP : 16
Flux 4 EMR plus JRM	29309	PAP	1956	66,7		7,10%	AV : 24	PAP : 41
Flux 5 EMR plus JRM	73813	PAV	198	2,7		22,70%		
Total	80997	-	6125	75,6		3,90%	AV : 34-64 PAP : 61-98	

AV : apport volontaire; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2015, les tonnages de verre progressent de 5,5 %

Le bilan depuis l'année de référence 2011 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 6,5 %. Le programme d'amélioration lancé en 2012 (densification et renouvellement des colonnes à verre) continue à produire des effets sur les tonnages collectés et valorisés.

Le parc de colonnes à verre installées s'élève à 222 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 27,4 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 365 habitants).

Environ 75 colonnes supplémentaires restent encore à installer pour atteindre l'objectif fixé en 2011 à un point verre pour 272 habitants.

Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre sont en hausse de 3,9 %. Dans le détail, on observe également une progression des tonnages de collecte sélective collectés seuls ou en mélange de 1,3 %.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.4 Moyens de la collecte sélective



Pour assurer les collectes sélectives en bi-flux (collecte séparée des emballages et des papiers), la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est dotée de deux bennes sélectives bi-compartmentées.

Dans le contexte actuel, où 67% de la population est en collecte sélective porte à porte bi-flux, ces deux véhicules tournent à plein temps sur 6 jours hebdomadaires. Les collectes sélectives porte à porte mono-flux sont assurées avec des BOM classiques.

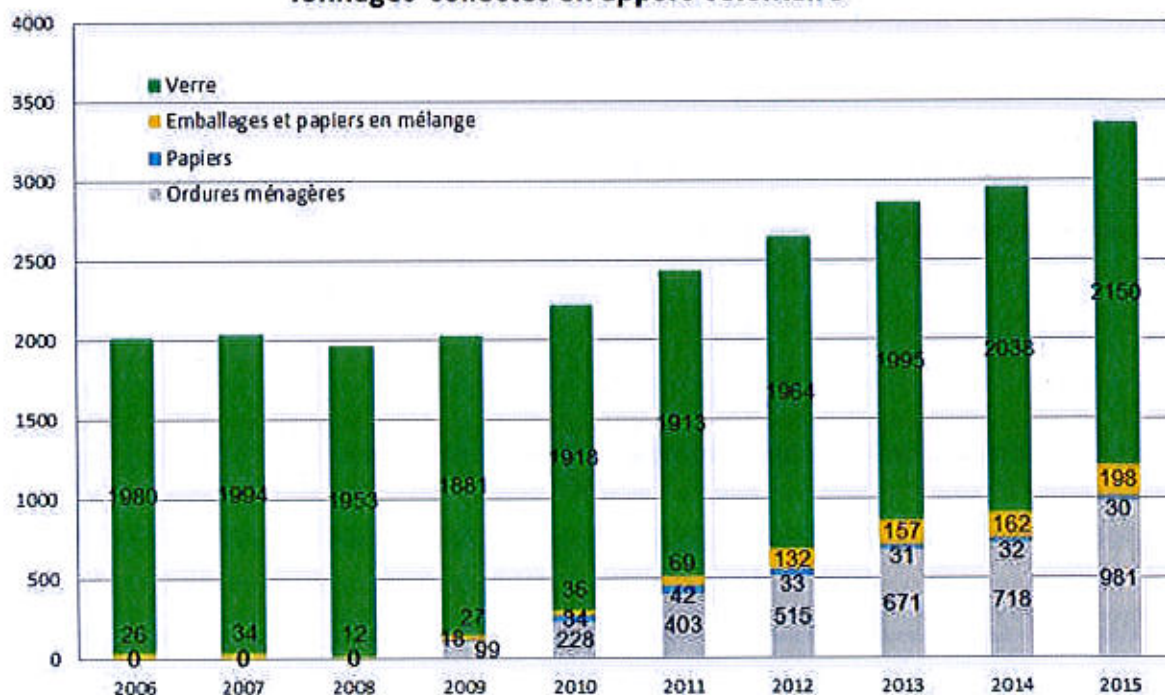
Le vidage des conteneurs de regroupement enterrés et semi-enterrés est assuré par le secteur Traitement du service Gestion des déchets avec un camion type poly-benne avec grue de levage.

← Ci-contre, vidage d'un conteneur enterré

Infos Service : Collecte en point d'apport volontaire

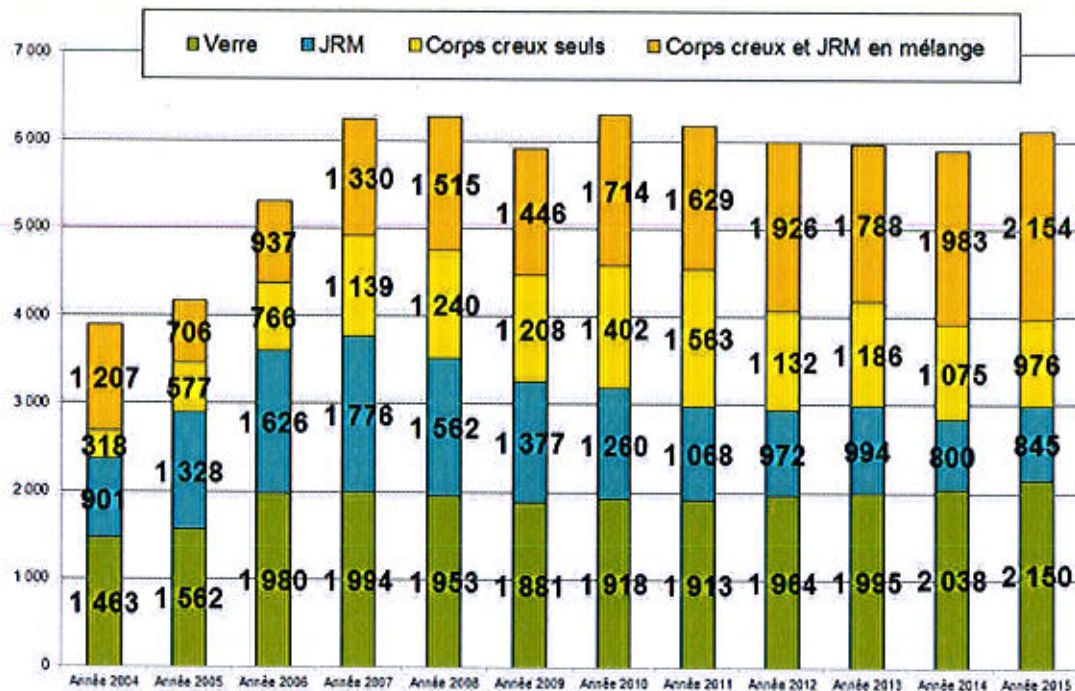
En 2015, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 219 tonnes d'emballages et papiers (+12,9%) collectées en camion grue dans 52 points (9 destinés aux papiers et journaux et 43 destinés aux emballages et papiers en mélange) ; cela représente aujourd'hui 6% des tonnages d'emballages et papiers collectés (hors verre).

Le programme d'équipements de l'habitat collectif dense mené en partenariat avec Tarn Habitat permet notamment une meilleure desserte de ces zones en matière de collecte sélective des emballages et papiers.

Tonnages collectés en apport volontaire

Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.5 Évolution des performances des collectes sélectives



2012 : stabilité des tonnages de papiers collectés séparément ; hausse encourageante de 3% pour le verre collecté en apport volontaire.

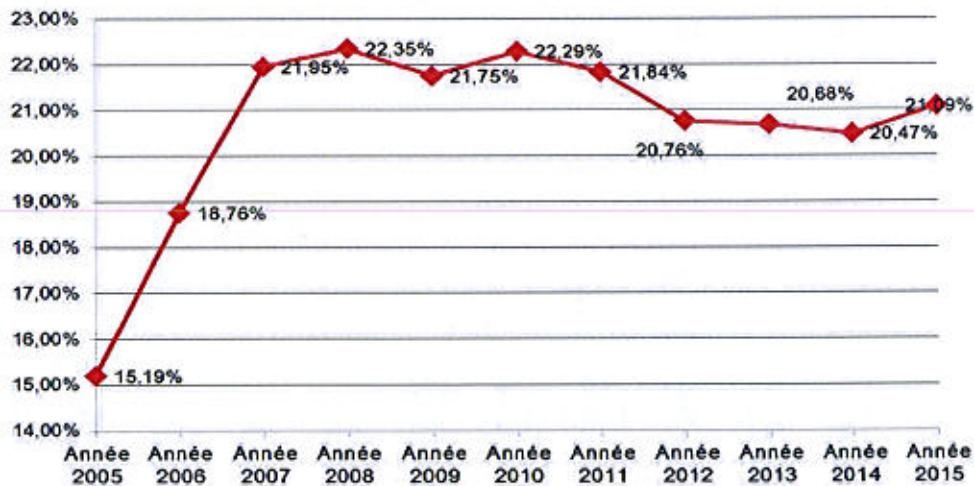
2013 : très grande stabilité des tonnages hors verre. Le verre progresse de 1,5 %.

2014 : baisse des tonnages papiers de 20%.

2015 : meilleur total de déchets recyclables depuis 2012 traduisant une stabilité des tonnages papiers ainsi qu'une progression sur l'ensemble des emballages (verre y compris en hausse de 5,2%)

Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux



Ratios 2015

Gisement total des déchets ménagers	358,6 Kg/hab/an
Ratio Emballages et journaux triés	75,6 Kg/hab/an
Taux de recyclage	21,09%

Faits significatifs

Le gisement total des déchets ménagers collectés reste stable en 2015 (+0,5%). Les ordures ménagères résiduelles sont globalement stables à +0,1%. Le transfert de quantités collectées au profit de l'apport volontaire s'accroît davantage avec les bénéfices de l'opération Cantepau (+38% d'ordures ménagères collectées en apport volontaire).

La collecte des déchets emballages et papiers recyclables progresse de 3,9% traduisant dans le détail un gain pour les emballages (verre et légers) et un retrait pour les papiers. Le taux de détournement des déchets ménagers collectés en porte à porte s'élève à 21,09 %.

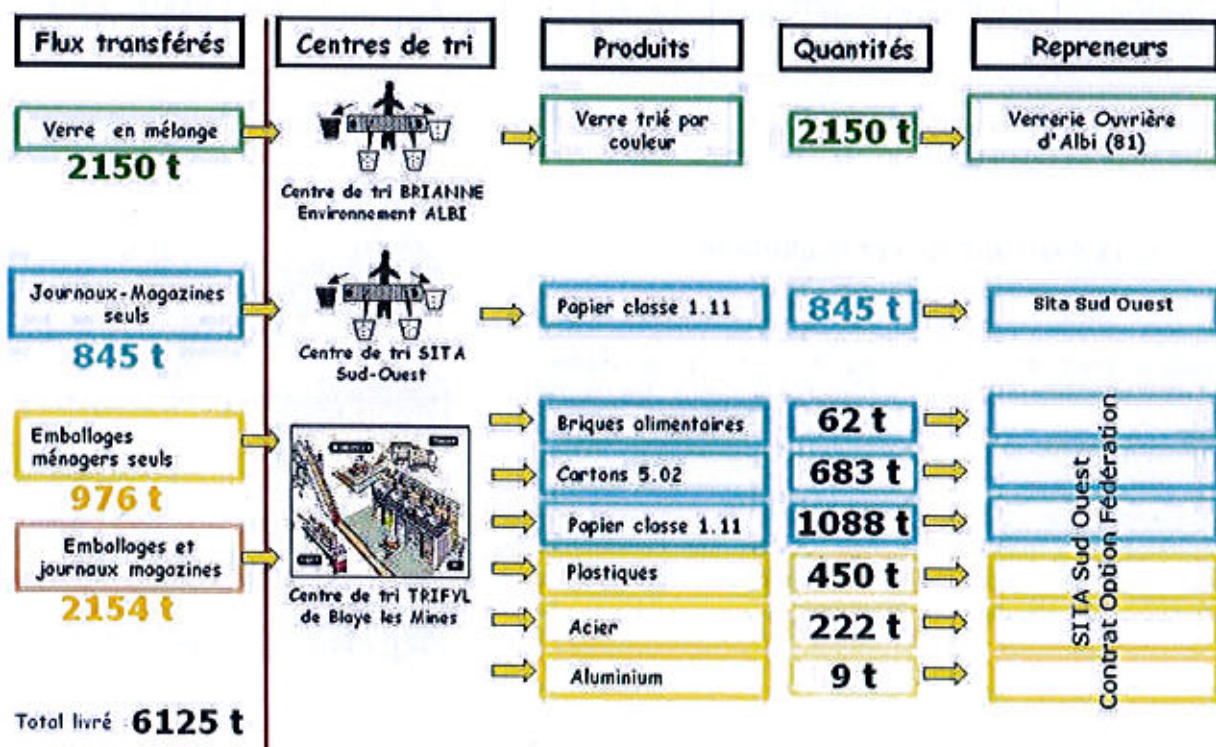
Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.7 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l'intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert réservée à la régie de collecte
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

6.8 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.9 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines



Centre de tri de Blaye les Mines	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	15000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candell

6.10 Données sur le tri des collectes sélectives

Produits	Tonnages valorisés										Taux de refus moyen
	Papier 1.11	Gros de magasin	Carton 5.02	Briques 5.03	Flaconnages plastiques	Acier	Aluminium	Verre	Films plastiques	Refus de tri	
Centre de tri BRIANNE Environnement SAINT-JUERY (81)	-		-	-	-	-	-	2150	-		0 %
Centres de tri TRIFYL BLAYE LES MINES (81)	747,28	340,68	682,86	61,7	450,44	221,86	8,78	-	108,74	276,85	8,80%

Les 8,8% de refus moyen correspondent à 277 tonnes cumulées aux centre de tri de Blaye les Mines et centre de tri de Labruguière sur 3130 tonnes de tonnes entrantes.

6.11 Particularités et évolutions

Le fait marquant de l'année 2015 est l'évolution positive du tonnage de verre collecté qui progresse de 5,5%. Le ratio par habitant progresse de 1,2 kg à 26,5 kg, la marge de progression étant encore importante puisque les dernières caractérisations d'ordures ménagères indiquaient la présence de 10kk/hab ; de verre dans les ordures ménagères résiduelles.

Les tonnages de papiers collectés séparément en porte à porte s'établissent à hauteur de 845 tonnes sur l'ensemble du territoire ; les tonnages de papiers collectés en porte à porte en diminué de 31,5% depuis 2007.

A savoir ! Le taux de Stop Pub atteint 25 % sur le territoire (source : La Poste 2014).



Faits significatifs

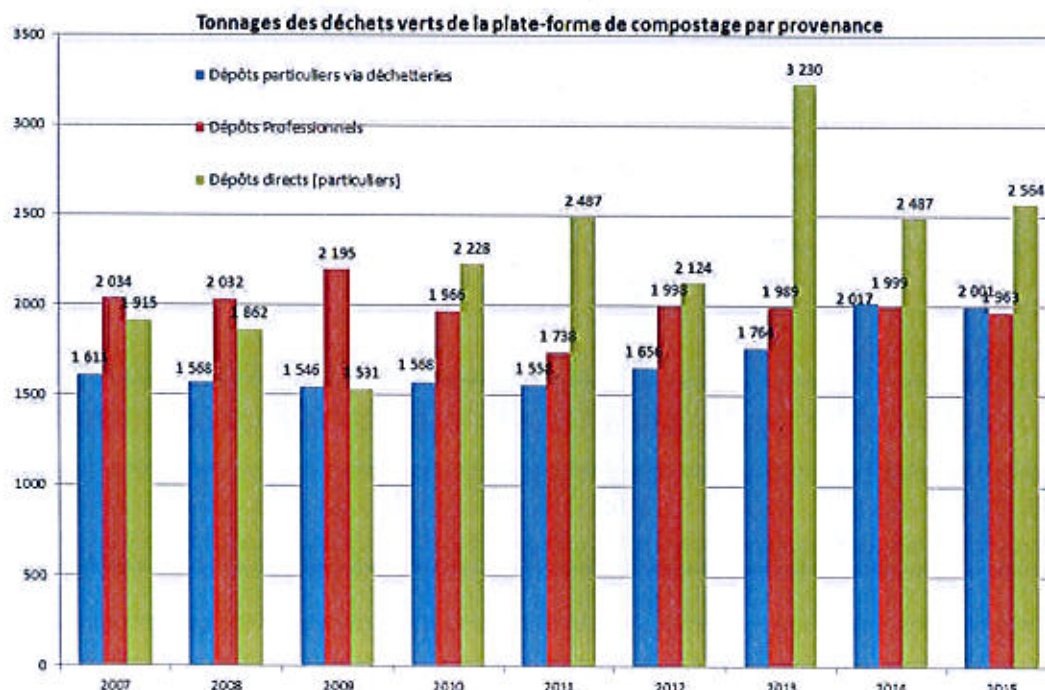
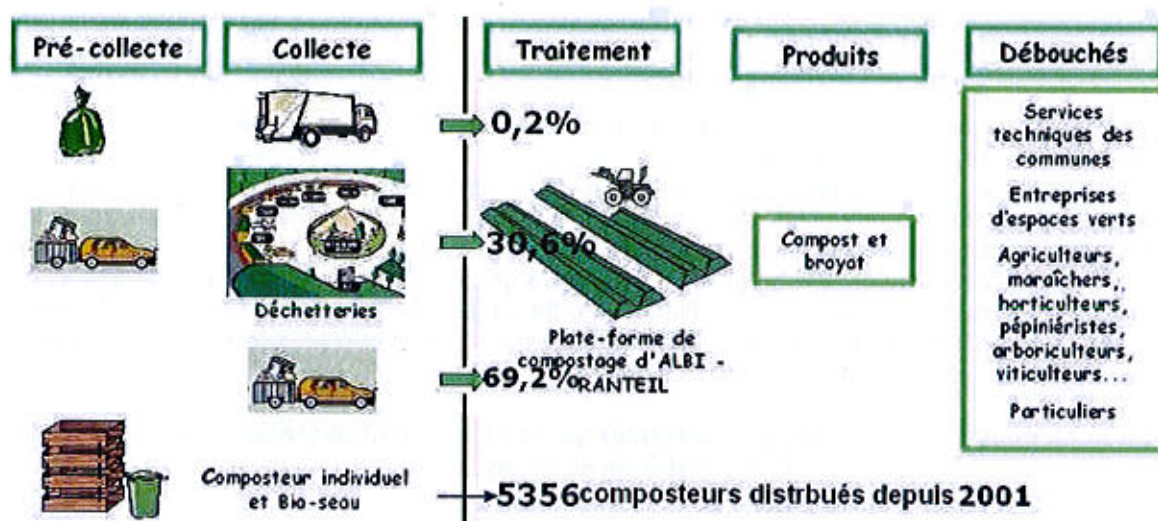
Les collectes sélectives ont une qualité globale stable et des tonnages en hausse par rapport à l'année précédente.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

7 FILIÈRES BIODÉCHETS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite. La population de tout le territoire peut aussi déposer les déchets verts dans trois déchetteries et accéder à la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL. Enfin, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois continue de promouvoir la pratique du compostage individuel.

7.1 Organisation de la filière des bio-déchets



Communauté d'agglomération de l'albigeois

7.2 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL	
Maître d'ouvrage	Régie
Exploitant	SEDE Environnement
Tonnages autorisés	10 000 T
Tonnage traité 2015	6528 tonnes
Part C2A ménages	69,00%
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage



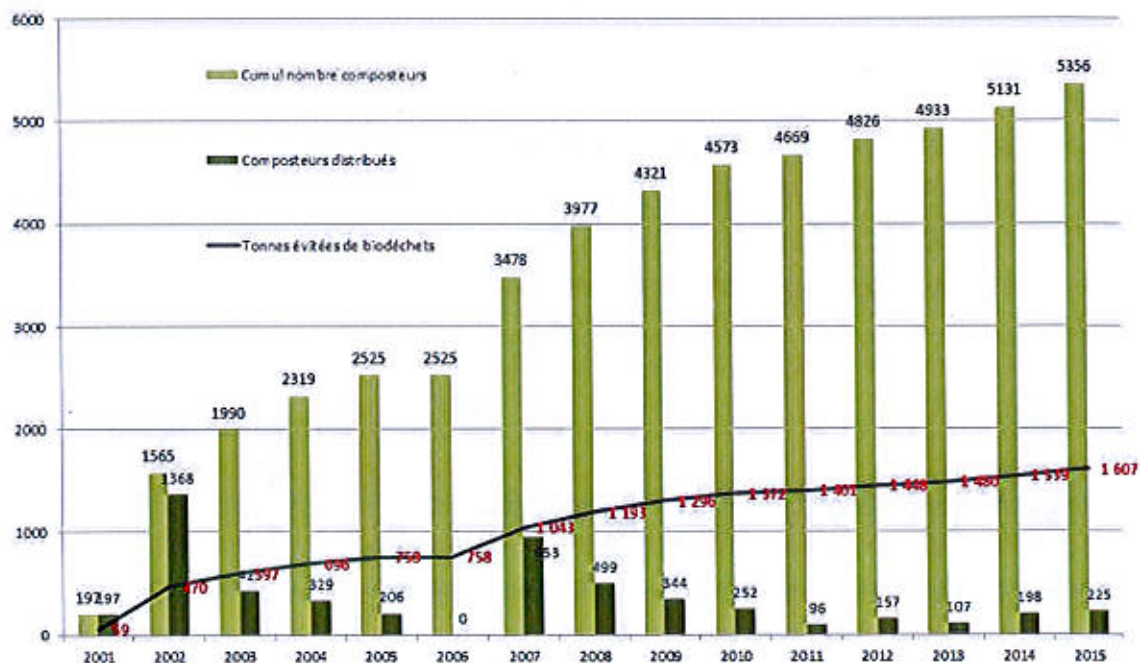
7.3. Compostage individuel

RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

En 2015, 225 kits de compostage supplémentaires ont été distribués (composteur + seau de pré-collecte des déchets alimentaires + guide du compostage).

Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le compostage individuel en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 2831 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en 15 ans, ce sont 5356 composteurs qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement d'environ 15 % (sur ménages fiscaux) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement d'environ 1600 tonnes de déchets qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités (économies d'environ 360 000 € annuels en coût de collecte et de traitement).

Évolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).



8 LES DÉCHETTERIES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire ; la déchetterie de Gaillaguès au Nord et de Ranteil au Sud sont gérées par l'Agglo tandis que la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est est gérée par TRIFYL (syndicat départemental).



La déchetterie de SAINT-JUÉRY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ;

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population ;

- Zone de chalandise de la déchetterie de Gaillaguès
- Zone de chalandise de la déchetterie de Saint-Juéry
- Zone de chalandise de la déchetterie de Ranteil

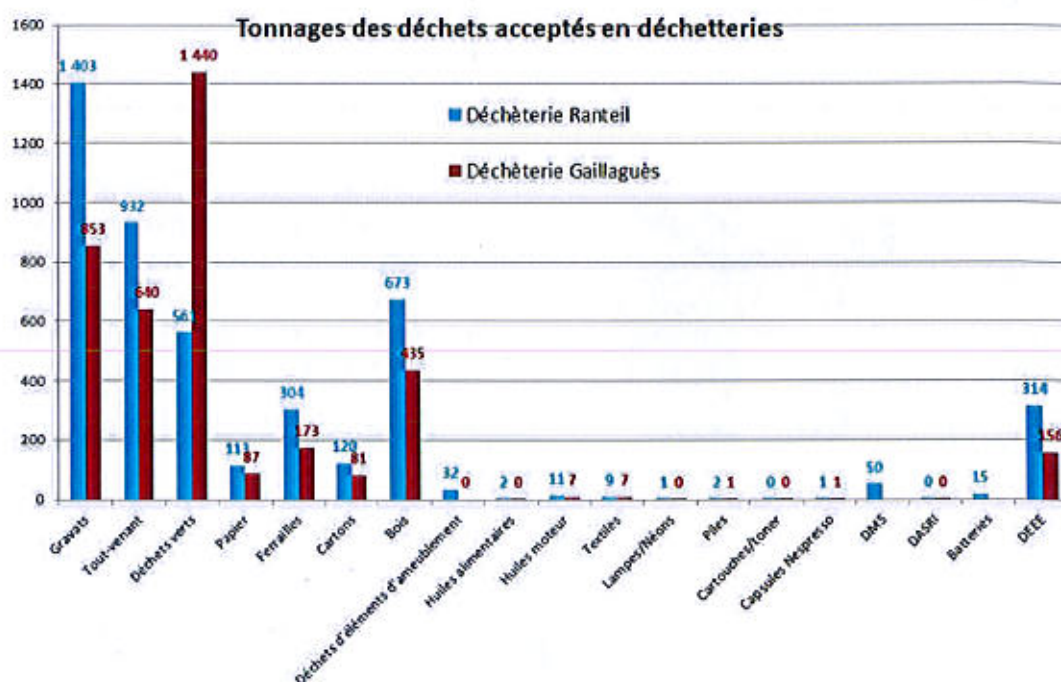
8.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
 Apports en déchetteries	Tout venant : 1571 t	Trifyl	Enfouissement
	Grosvats : 2257 t	ARR	Recyclage
	Ferailles : 476 t	BRIANE Environnement	Tri et recyclage
	Cotons : 200 t	COVED	Recyclage
	Déchets verts 2001 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois : 1107 t	PAPREC	Tri et valorisation
	Textile : 17 t	LE RELAIS	Tri et recyclage
	Huiles 20 t	Canmausine de récupération + Oleo recycling	Recyclage ou valorisation
	DEEE : 470 t	ECOSYSTEMES	Démontage et Valorisation
	Piles 3,56 t	COREPILE	Recyclage
	Batteries 14,9 t	ETS MIQUEL	Recyclage
	DMS et emballages souillés 50,47 t	ECODDS + TRIADIS	Traitement et incinération
	Papiers 199 t	SITA SUD OUEST	Recyclage

Nombre de visites 2015 en déchetteries :

Ranteil: 59 741

Gaillaguès : 62 228

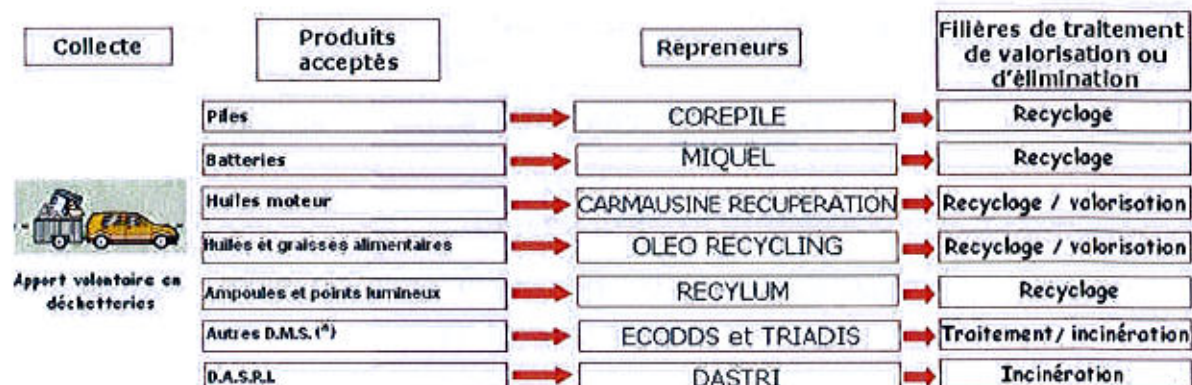


Infos Service : Déchetteries

Les deux déchetteries de l'agglomération ont reçu 8425 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit -0,8 % par rapport à 2014. Le ratio collecté est de 104 Kg/hab./an, le ratio de la part valorisée s'élevant à 83,9Kg/hab./an.

Ce mode de collecte prend en charge 21% du total des déchets ménagers produits sur le territoire avec un taux de valorisation performant de 81% sur la totalité des matériaux entrants.

8.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages



(*) Acides, bases, produits phytosanitaires, colles, vernis, peintures, solvants, diluants, leurs emballages, produits pâteux ou solides non réactifs, produits inconnus, aérosols autres que ménagers ou d'hygiène :

8.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année n	Ratio par habitant (kg/hab./an)	Tonnages expédiés année n-1	Variation n/n-1
Piles	COREPILE	3,56	0,04	4,49	-20,70%
Batteries	MIQUEL (81)	14,88	0,18	12,6	18,09%
Huiles usagées moteur	CARMAUSINE DE RECUPERATION (81)	17,64	0,22	21,42	-17,60%
Huiles et graisses alimentaires	OLEO RECYCLING (31)	2,28	0,03	0,85	62,7,00%
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	1,21	0,01	1,25	-3,20%
Cartouches/toner		0,63	0,01	0,69	-8,70%
Autres D.M.S.	ECODDS et TRIADIS SERVICE (31)	50,34	0,62	99,16	-49,10%
D.A.S.R.I.	DASTRI	0,36	0	0,81	-55,50%
	TOTAL	90.9	1.11	141.27	-35.65%

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries. En 2015, le ratio par habitant et par an est en baisse à 1,12 kg/hab./an.

Le contrat signé avec la société agréée Eco-DDS permet dans le cadre d'une filière élargie de responsabilité du producteur de financer intégralement la collecte et la valorisation des catégories de déchets situées dans le périmètre du contrat (voir schéma ci-dessous).



8.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet de puis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société **DASTRI** dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.



Depuis novembre 2013, les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les deux déchetteries de l'agglomération).

Les chiffres en large progression se justifient par un déstockage massif provoqué par le changement de contenants autorisés.

9 COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES SUR LE TERRITOIRE



Depuis le 1er janvier 2007, la responsabilité des entreprises vendant en France des TLC (les "metteurs en marché") a été élargie à la prise en charge des déchets issus de leurs produits : c'est la "Responsabilité Élargie du Producteur" (ou R.E.P.).

600 000 tonnes de TLC sont mis en marché en France chaque année, soit près de 10 kilos par an et par habitant. Développer les meilleures conditions pour réutiliser, recycler ou à défaut, valoriser sous d'autres formes les TLC usagés, constitue un enjeu collectif essentiel. En effet, moins de 2 kilos de TLC usagés faisaient l'objet d'une collecte séparée en 2009* et de 2,5 kilos en 2013*. L'objectif est d'atteindre près de 5 kilos par habitant d'ici 2019 (objectif fixé par l'agrément d'Eco TLC pour la période 2014-2019).

La collecte de TLC de 2015 sur l'Albigeois est de 224,19 tonnes soit un ratio de 2,77 kg/hab.

46 points d'apport volontaire dédiés à la collecte des textiles linges et chaussures (TLC) sont implantés sur le territoire.

Ceux-ci sont mis à disposition par trois opérateurs qui ont conventionnés avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (SRCE, LE RELAIS et BOXTETILES).

Pour la filière TLC, Eco TLC est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre le dispositif. Ses travaux s'inscrivent dans une logique d'implication de l'ensemble des parties prenantes de la filière.

Les TLC collectés qui peuvent être reportés sont donnés ou revendus dans les boutiques des associations caritatives ou sur le marché du vêtement d'occasion, en France et à l'étranger. Ceux qui ne sont pas en assez bon état sont recyclés : transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibres pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC usagés, l'Agglo participe, avec Eco TLC, à la prévention de l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers, et à préserver les ressources naturelles.

Le projet proposé par Eco TLC engage la filière textile – du producteur au recycleur en passant par le citoyen – dans une dynamique de progrès. Les actions proposées pour détourner les textiles usagés de la poubelle (sensibilisation au don, soutien à l'innovation, promotion des dispositifs de collecte, etc.) ont des impacts positifs sur le plan environnemental (réduction des déchets), économique (croissance durable pour les activités de récupération et de valorisation) et social (création d'emplois).

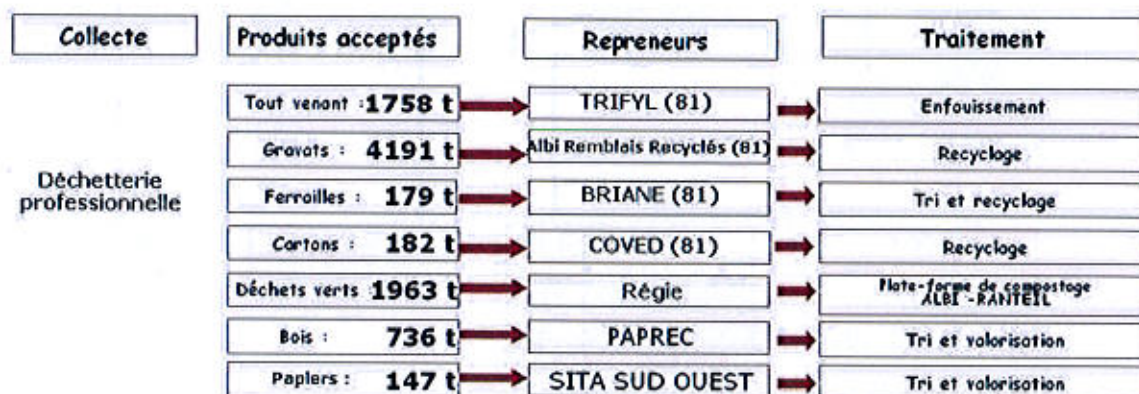
10 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.

Le tissu économique de l'agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d'activités individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

Par ailleurs, des déchets assimilés aux déchets ménagers (déchets non ménagers) sont également pris en charge lors des collectes en porte à porte, néanmoins le règlement de collecte en vigueur prévoit une limitation hebdomadaire du volume pris en charge à 750 litres pour les déchets non inertes et non dangereux collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

10.1 Organisation des filières de déchets non ménagers



10.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers



Déchetterie professionnelle de Ranteil

Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI - RANTEIL en 2015 représentent 9156 tonnes soit une augmentation de 3,0 % par rapport à l'année précédente. Le tout venant enfoui, avec 1758 tonnes, est en hausse de 17,5 %, la réception de gravats augmentant de 2,5 %.

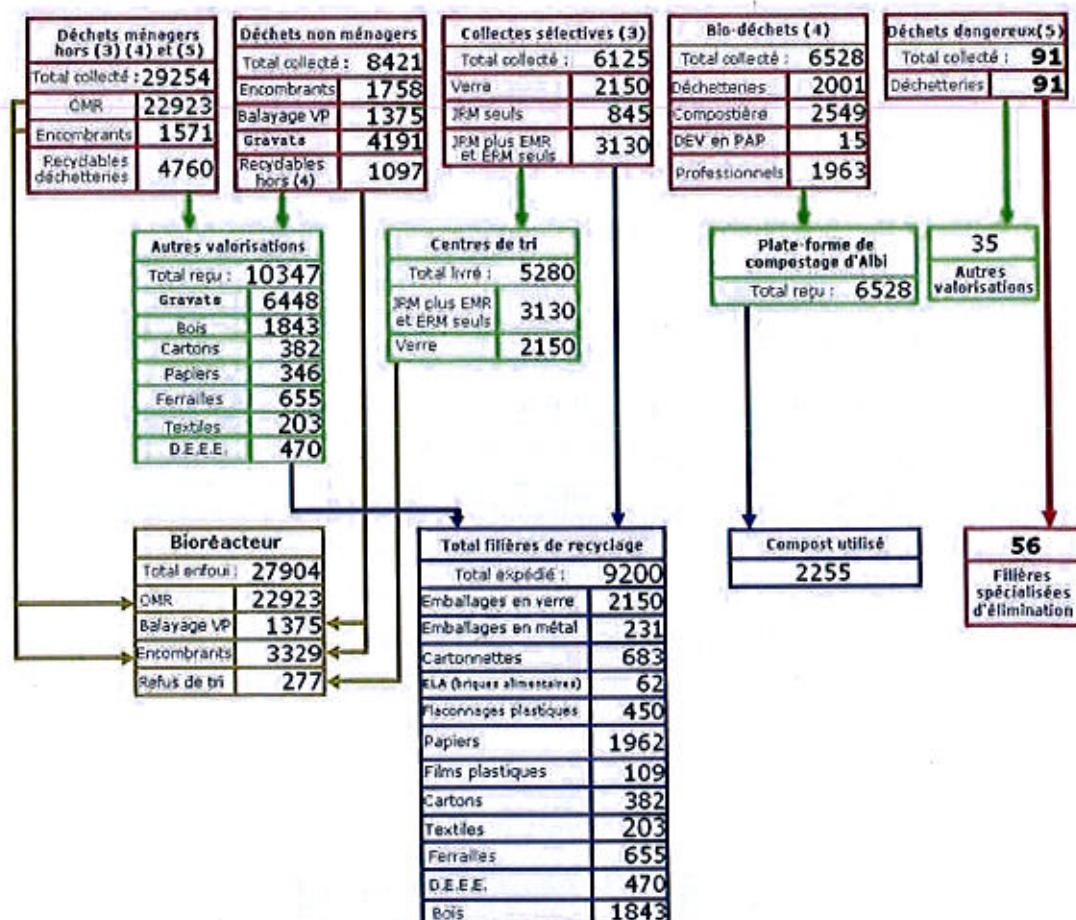
Le taux de valorisation global des matériaux s'élève à 80,7%.

La tarification professionnelle en vigueur encourage la valorisation des matériaux par l'effet dissuasif du tarif des déchets non valorisables.

11 BILAN

Le synoptique de synthèse ci-dessous présente un bilan de tous les déchets par flux, origine, en collecte et traitement et dont la production est imputable au territoire de l'agglomération.

11.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets



11.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

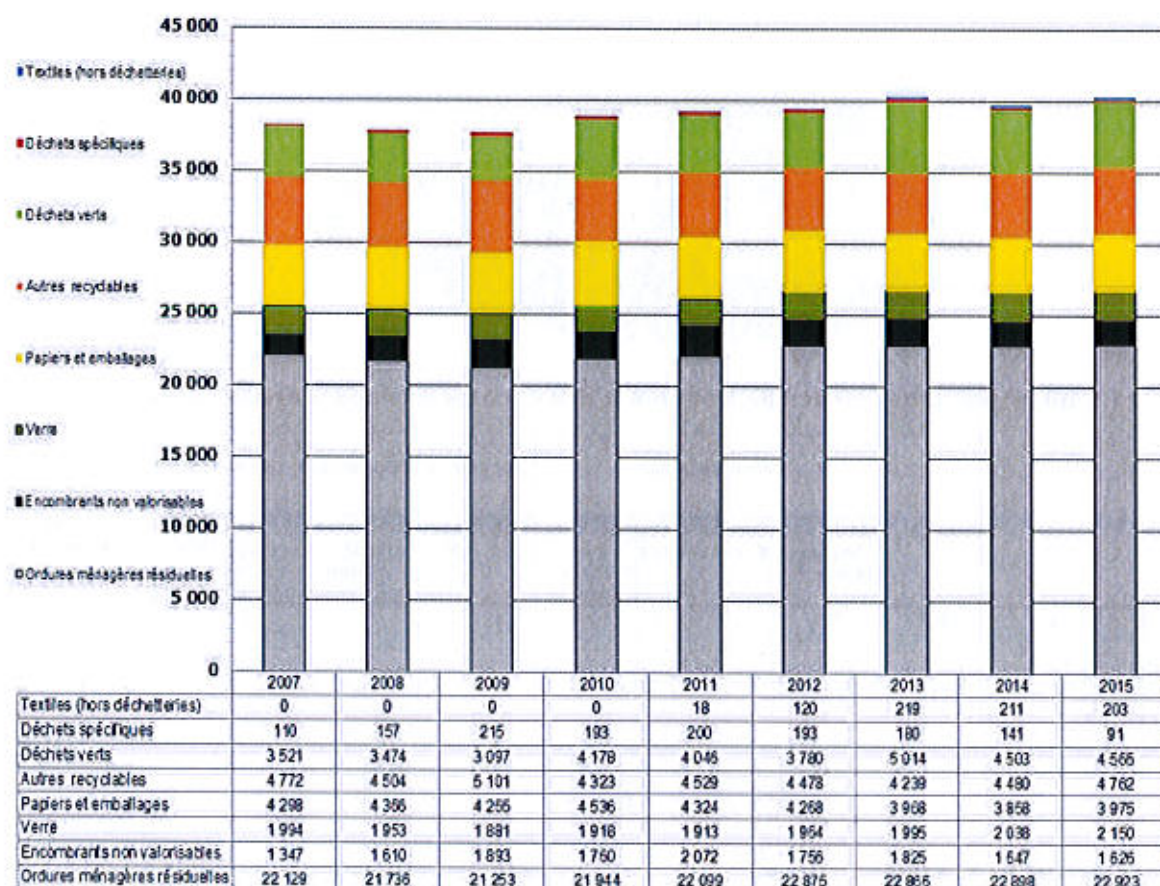
Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	22 923 t	46,4%	283
Verre	2 150 t	4,3%	27
Emballages et papiers	3 975 t	8,0%	49
Déchets verts des ménages	4 565 t	9,2%	56
Recyclables ménages en déchetteries	4 762 t	9,6%	59
Encombrants déchetteries et PAP	1 626 t	3,3%	20
Déchets dangereux	91 t	0,2%	1
Textiles des ménages hors déchetteries (PAV textiles)	203 t	0,4%	3
Déchets non ménagers	9 156 t	18,5%	113
Total des tonnages collectés	49 451 t	100,0%	611

On note une légère hausse de 2,2% des tonnages totaux traduisant une hausse de la production des ménages par habitant (+2,1%) ainsi qu'une hausse plus marquée (+3,0%) des tonnages de déchets professionnels.

Ainsi avec **40295 tonnes** les ménages produisent 81,5 % du total imputable au territoire soit 497 Kg/hab./an dont 66 % sont collectés en porte à porte.

11.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OMR	OMR	Verre	IRM et ERM	Déchets verts	Autres déchets valorisables	Encombrants	Déchets dangereux	Total
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire et porte à porte	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries Compostière	Déchetteries et PAV (dont textiles)	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Tous modes confondus
Tonnages totaux collectés	21942	981	2150	3975	4565	4965	1626	91	40295
Part/total	54,73%	2,45%	5,36%	9,91%	11,39%	11,88%	4,05%	0,23%	100,00%



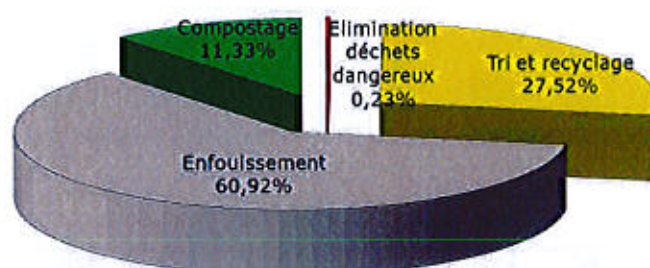
Constat et évolutions

Le graphique ci-contre prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2015, la production globale de déchets ménagers par habitant progresse de 1,8 % par rapport à 2014. Les ordures ménagères résiduelles sont stables à +0,1% tandis que les quantités de déchets recyclables valorisés (tous flux et modes de collecte) progressent de 5,2%.

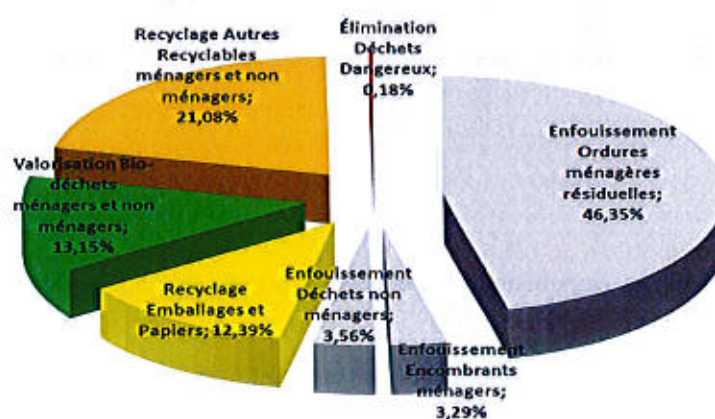
11.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers

Type de déchets	OM résiduelles	Verre	Papiers seuls	Emballages seuls	Papiers et emballages en mélange	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Enfouissement	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Enfouissement	Tri et recyclage	Élimination ou recyclage	-
Tonnages totaux collectés	22923	2150	845	976	2154	4565	1626	4965	91	40295
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2150	845	976	2154	4565	0	4965	0	15655
Taux de collecte en vue d'une valorisation	38,85%									



11.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

	Total	Enfouissement			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants des ménages	Déchets non ménagers enfouis	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	80997	80997	80997	80997	80997	80997	80997	80997
Tonnages traités en T/an	49451	22923	1626	1758	6125	6502	10426	91
Tonnages traités en kg/hab./an	610	283	20	22	76	80	129	1



Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 46,62 % contre 44,31% en 2014 pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que les 53,2% de déchets enfouis sont traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

12 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

12.1 Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

	Régie Agglo	Collecte des ordures ménagères résiduelles Collectes sélectives JRM et EMR hors verre
	COVED-Midi Atlantique	Collecte des ordures ménagères résiduelles Collectes sélectives JRM et EMR Collecte du verre en porte à porte
	Reprise en régie directe depuis le 31 août 2012.	Post-exploitation- CSDND - RANTEIL Exploitant centre de transferts ALBI - RANTEIL Exploitant déchetteries Ranteil et Gaillaguès Exploitant plate-forme compostage ALBI - RANTEIL Enfouissement ordures ménagères déchets assimilés Transfert des collectes sélectives Collecte du verre en apport volontaire
	TRIFYL	Exploitant du centre de tri de Blaye les Mines Exploitant de la déchetterie de Saint-Juéry Tri des collectes sélectives JRM et EMR

 Collectes COVED  Collectes en régie Agglo

12.2 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en KC TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	1921
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	509
SEDE Environnement	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	138
COVED Midi-Atlantique	Collectes en porte à porte : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte.	Marché public de 4 ans	118
PLASTIC OMNIUM	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	28,5
SRA SAVAC	Lavage et maintenance des ascenseurs à bacs	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	8,3

12.3 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en KC TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	117
PLASTIC OMNIUM	Fourniture d'équipements enterrés de collecte en apport volontaire	Marché annuel à bon de commande renouvelable 3 fois	105
	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	155

12.4 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	155	0,00%
Grosses réparations véhicules	29	%
Acquisitions de deux armoires à déchets dangereux pour les déchetteries	48	%
Équipements enterrés de collectes (fournitures pour opération Cantepau)	105	%
Acquisitions d'un véhicule benne à ordures ménagères 26 tonnes	188	%
Total	525	100%

En 2015, les investissements majeurs portent sur des matériels de pré-collecte (bacs roulants et conteneurs enterrés) ainsi que sur le renouvellement du parc de véhicule de collecte.

12.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 577 872 € HT.

12.6 Coût et financement du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en K€	en €/hab	Constat et évolutions
Charges collectes et traitements (coût complet T.T.C.)	10110,46	124,82	Les recettes et soutiens de l'année couvrent 20 % des charges du service.
Recettes industrielles : vente matériaux, compost, énergie...	1 070,07	13,21	
Coût technique du service	9040,39	111,61	
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphé...	775,44	9,57	
Coût total du service à la charge de la C2A (coût partagé T.T.C.)	8264,95	102,04	

Coût complet par zone		Coût OMR en K€	Coût sélectif en K€	Amortis. & Emprunts	Total charges	Recettes	Coût net	C/ hab.
Territoire	Opérateurs							
Zone A	Régie, TRIFYL	3245,4	1641,27	1434,79	6321,46	1124,01	5197,45	105,6
Zone B	Régie, TRIFYL	1368,86	740,51	693,88	2803,25	546,52	2256,73	93,9
Zone C	COVED, TRIFYL	465,74	296,56	223,45	985,75	174,98	810,77	104,9
Totaux		5080	2678,34	2352,12	10110,46	1845,51	8264,95	102,04

	2014		2015	
TEOM perçue auprès des usagers	10 401k€	128,8 €/hab.	10 859k€	134,06 €/hab.
Coût complet	7 756 k€	96,5 €/hab.	8265 k€	102,04 €/hab.

Total rendu aux communes sur Attribution de Compensation : 20,33€/hab. en 2015 (montant fixe).

Constat et évolutions

Le produit de la TEOM croît de 4,4 % tandis que le coût technique augmente de 6,24%. Le niveau de recettes reste élevé à 1,845 M€. En 2015, le schéma d'harmonisation des taux de TEOM par zone arrive à son terme avec un taux identique pour l'ensemble des communes au sein de chaque zone.

13 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.

Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 17 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le secteur Collecte du service Gestion des déchets dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le secteur Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert.

La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

13.1 Caractéristiques des personnels de collecte des déchets

Emplois 2015	EFFECTIFS Effectif au 31/12/2015	STATUT			
		Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	83,55	75	7	0	1,6
Agent Collecte	60,4	53	6	0	1,4
Agents Traitement	12,15	11	1		0,2
Mécanicien	1	1			
Agents relations usagers	3	3			
Agents administratifs	2	2			
Encadrement Intermédiaire	2	2			
Cadres	3	3			

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 8 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploie 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2015, l'effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 7 équivalents temps pleins sur l'année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

Entre 2014 et 2015, la masse salariale totale progresse d'une manière comptable de 1,6 % (évolution des traitements indiciaires) sans évolution du nombre d'agents sur le périmètre de la compétence.

13.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en terme de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.



13.3 Taux d'absentéisme

L'absentéisme représente 1563 jours en 2015 (-18,3%). La maladie ordinaire représente 86 % de ces absences, les accidents de travail 14 %.

14 COMMUNICATION ET RELATIONS USAGERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a mis en place un numéro d'appel ainsi que des services en ligne qui assurent aux usagers des réponses rapides à leurs interrogations ; ces services permettent d'assurer une gestion qualitative du service de gestion des déchets. Ils permettent par ailleurs de motiver des décisions ciblées d'informations, articles et autres messages.

Le journal de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, GRAND ALBIGEOIS, donne, à chaque parution des éléments d'information et de motivation des usagers vis à vis du geste de tri.

Principales actions 2015

Cibles	Actions de communication
Elus	Information régulière sur les résultats des collectes Travail en commission Préparation et approbation du Rapport annuel
Presse	Communiqués de presse, Droit de réponses
Administrés	GRAND ALBIGEOIS, www.grand-albigeois.fr Communication ciblée sur les bio-déchets et le compostage Ambassadeurs du tri intervenant sur les problèmes de qualité, Remise de guides du tri



15 BILAN ET PERSPECTIVES

15.1 Bilan 2015

L'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif est poursuivie avec l'implantation de 19 cuves enterrées de collecte en point d'apport volontaire sur le quartier de Cantepau, ce qui permet en 2015 une progression de près de 30% du tonnage global collecté en apport volontaire (hors verre).

Le plan d'amélioration de la collecte du verre (desserte systématique de ce flux sur les projets d'implantation et augmentation de la densité de colonnes) produit ses effets avec une hausse des tonnages collectés de 5,5% ; le ratio global de 26,5 kg/hab. ; reste cependant faible en comparaison d'autres collectivités.

Les efforts en matière de prévention sont maintenus (promotion du compostage individuel, réduction des papiers à la source...) et permettent une maîtrise du niveau des moyens déployés.

15.2 Perspectives 2016

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- ▲ Poursuivre l'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif ;
- ▲ Poursuivre le plan d'amélioration de la collecte du verre ;
- ▲ Engager la modernisation des outils de gestion afin d'augmenter l'adaptabilité du service face aux enjeux d'évolution de la population et de nécessaire rationalisation du service (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;
- ▲ Explorer d'autres d'actions de prévention permettant de réduire les tonnages de déchets collectés auprès des usagers (par exemple compostage collectif en pied d'immeuble...).

16 TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Territoire semi-urbain
17 communes	208,85 Km ²
80 997 habitants	388 Habitants/Km ²
42643 logements dont 4264 résidences secondaires	14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

16.1 Les dispositifs de collecte

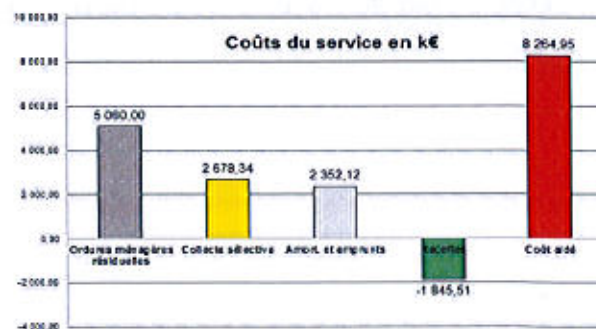
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers	Autres Recyclables	Encombrants ménagers	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	80997	80997	80997	80997	80997	80997	80997	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchèteries + PAV textiles	2 déchèteries + porte à porte	3 déchèteries	Quai DIB+ plates-formes
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-	-	-	-
Contenants		Sac et bac	Sac, bac, caissette	-	-	-	-	-
Tonnages collectés en T/a	49451	22923	6125	4565	4965	1626	91	9156
Tonnages collectés en kg/hab./an	610	283	76	56	61	20	1	113

16.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Élimination
		OM résiduelles	Encombrants des ménages	Déchets non ménagers enfouis	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	80997	80997	80997	80997	80997	80997	80997	80997
Tonnages traités en T/an	49451	22923	1626	1758	6125	6502	10426	91
Tonnages traités en kg/hab./an	610	283	20	22	76	80	129	1

16.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers	OM résiduelles	Emballages et JRM, déchetteries
Coût complet (k€)	10110,46	6726,48	3383,98
Dont amortissements et emprunts	2352,12	1646,48	705,64
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	1845,51	0	1845,51
Coût aidé du service public (k€)	8264,95	6726,48	1538,47
Coût aidé du service public (€/hab.)	102,04	83,05	18,99



16.4 Les données environnementales

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	-0,80%	0,10%	3,90%	3,04%	-9,50%
Taux de refus (% enfouir)	53,60%	100%	8,80%	14,80%	19,20%
Taux de collecte en vue de valorisation (%)	46,40%	0%	91,20%	85,20%	80,80%

Le taux de valorisation global des déchets prix en charge par l'agglomération atteint 46,9%.

En 2015, le taux de valorisation global des déchets est en progression avec une légère baisse des tonnages totaux collectés. Le coût complet de gestion augmente de 6,6% en raison du premier amortissement annuel lié au centre technique de collecte et à la hausse de TGAP de 4€/tonne en 2015. Le coût aidé par habitant est de 102,04 €.